L’UVSQ A SIGNÉ AVEC LE CROUS ET LA CPAM UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES

Ce partenariat a pour ambition de contribuer à l’amélioration de la santé des étudiants et des étudiantes, un enjeu majeur pour favoriser leur réussite.

La convention a été signée le 11 mai 2022 par Laurence Assous, directrice générale du CROUS de Versailles, Cécile Alomar, directrice générale de la CPAM des Yvelines et Katia Radja, vice-présidente en charge de la vie universitaire de l'UVSQ.

Ce partenariat portera sur des actions permettant de mieux répondre aux besoins spécifiques des étudiantes et des étudiantes et ainsi de :

- favoriser l'accès aux droits des étudiants y compris les étudiants étrangers,
- agir sur les difficultés d'accès aux soins ou le renoncement aux soins et les inégalités sociales et territoriales de santé,
- organiser la prévention et la promotion de la santé auprès des étudiants.

Cette convention s'inscrit dans le partenariat national entre les acteurs de l'enseignement supérieur et l'Assurance maladie qui définit la santé des étudiants et des étudiantes comme un enjeu majeur pour favoriser leur réussite.